ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 19120

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la question de la pauvreté qui touche un million d'enfants dans notre pays. Une récente étude de l'INSEE vient de mettre en évidence le lien existant entre le type de ménage, l'activité des parents et la probabilité, pour un enfant, de vivre dans une situation de pauvreté. Vivre avec des parents très jeunes ou plus âgés, sans emploi, dans une famille monoparentale et auprès d'une nombreuse fratrie sont autant de facteurs venant renforcer ce phénomène. Cette étude a le mérite d'appréhender la pauvreté, non pas uniquement sous l'angle de la pauvreté monétaire, mais aussi en fonction d'indicateurs concernant la qualité de vie et le bien-être matériel des enfants et des adolescents. Cette approche complémentaire de la pauvreté est centrée notamment sur le cumul de manques concernant la qualité du logement, la possession de biens, tels une télévision ou un réfrigérateur, la consommation de vêtements neufs, de viande, sur la possibilité de prendre une semaine de vacances... Elle permet de montrer l'insuffisance des prestations familiales, des aides au logement et des minima sociaux. Nous apprenons à cet égard que les prestations contribuent surtout à réduire la pauvreté des plus jeunes aux dépens des enfants âgés de plus de treize ans. Tous ces éléments inquiètent et interrogent. Dans le contexte de rigueur budgétaire aujourd'hui clairement affirmée, la politique du Gouvernement en matière sociale, familiale ou scolaire n'a pas pour préoccupation nationale majeure de lutter contre la pauvreté de ces enfants et de ces adolescents. Or, il s'agit bien d'un fait social de la plus haute importance qui est mis en évidence dans cette étude. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de donner à ces jeunes une condition de vie matérielle décente.

Texte de la réponse

Le Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI) 2003-2005 adopté le 16 juillet 2003, et que le Gouvernement français a transmis à la Commission européenne conformément aux objectifs communs retenus par le sommet de Copenhague de 2002, consacre une de ses actions à « aller vers l'élimination des situations d'exclusion sociale frappant les enfants et leur donner toutes les chances d'une bonne insertion sociale ». Cette orientation, qui s'appuie notamment sur le constat effectué par l'enquête INSEE à laquelle se réfère l'honorable parlementaire, s'inscrit dans l'objectif général d'action et de protection envers les plus vulnérables qui est au coeur du nouveau PNAI mais aussi du Plan national de renforcement de la lutte outre la précarité et l'exclusion présenté par Mme Dominique Versini, secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion, à la demande du Premier ministre. Les prestations familiales, dont l'enquête susvisée souligne l'importance pour l'accueil des jeunes enfants et qui vont être renforcées et modernisées dans le cadre de la création de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), contribuent à cette orientation. D'autres prestations sociales (allocations logement, allocation de parent isolé, allocation de rentrée scolaire), ainsi d'ailleurs que les minima sociaux régulièrement revalorisés, permettent d'apporter un soutien aux familles avec des enfants plus âgés. En outre, le Gouvernement a créé dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 une allocation familiale forfaitaire attribuée pendant une année aux familles de 3 enfants dont l'aîné atteint 20 ans. De plus, le problème des adolescents en difficulté sociale sera au coeur de la préparation de la conférence de la famille

d'avril 2004. Au-delà, c'est l'ensemble des dispositifs et des acteurs sociaux que le PNAI se propose de mobiliser pour aider les personnes et les familles démunies à sortir de la précarité, de l'assistance, en leur garantissant l'accès effectif à leurs droits fondamentaux, en favorisant l'accès à l'emploi, au logement, à la santé et à l'éducation.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19120
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 3998
Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7095